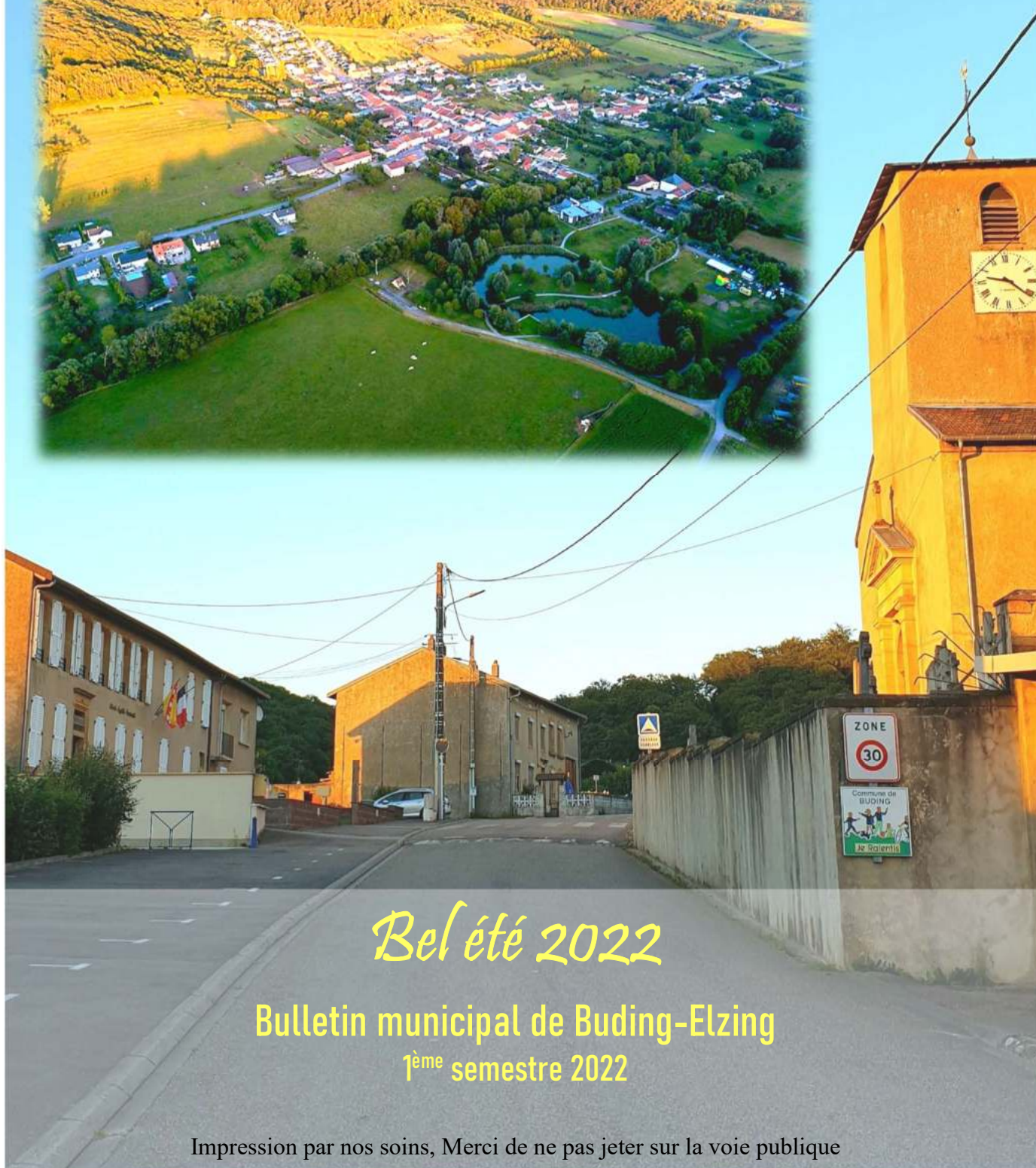




LE COUAROIL

N° 57



Bel été 2022

Bulletin municipal de Buding-Elzing
1^{ème} semestre 2022

Impression par nos soins, Merci de ne pas jeter sur la voie publique

LE MOT DU MAIRE



Chères Budingeoises, chers Bundingeois

Nous avons eu dernièrement les traditionnelles et chaleureuses festivités de fin d'année scolaire pour nos petits Budingeois, organisées conjointement par nos associations APE et Eau Vive. Quel plaisir de renouer avec ces moments de convivialité ! J'en profite pour vous donner le calendrier des manifestations culturelles et associatives qui vont rythmer les semaines à venir. Celles-ci sont essentielles car elles participent au dynamisme de notre commune et font de Buding un village où le vivre-ensemble prend tout son sens. Alors à vos agendas pour la fête organisée par l'Amicale Villageoise le 14 Août, pour celle imaginée par la Commission Animation le 11 septembre avec une découverte des associations sportives du territoire, sans oublier les animations du Moulin en fête

organisées par la communauté de l'Arc Mosellan. Vous retrouverez la liste des manifestations jointe à ce bulletin pour celles à plus long terme.

Cette période constitue le prélude aux vacances d'été. Chaque Budingeoise et Budingeois va pouvoir profiter du temps ensoleillé et de jours de repos bien mérités après des mois difficiles liés au contexte sanitaire. Restez prudents, la pandémie est toujours d'actualité.

Nous avons finalisé la partie supérieure de la chaussée de la Haie du chevreuil devenue trop vétuste et dangereuse. Les abords de cette route seront végétalisés dans le cadre du projet de la Trame verte et bleue portée par la région Grand Est et la communauté de communes de l'Arc Mosellan. Les bords de trottoirs ont également été nettoyés, mais comme vous pourrez le constater des herbes ont subsisté ou ont déjà repoussé. Je vous rappelle que la commune n'est plus en droit d'utiliser des produits phytosanitaires (Réseau FREDON).

Nous avons également rencontré le service du département principalement pour la traversée d'Elzing, nous sommes conscients des problèmes de vitesse et avons interpellé à plusieurs reprises la gendarmerie pour effectuer des contrôles. En attendant d'avoir le retour du bureau d'études, nous allons vous soumettre plusieurs propositions afin de limiter la vitesse. Vous verrez d'ailleurs à la rentrée une boucle de comptage permettant d'obtenir les informations du trafic sur Elzing et Buding (nombre de véhicules, tonnage, vitesse etc...). Des projets d'aménagement sont, par ailleurs, en cours d'instruction, principalement la rue principale et l'agrandissement du cimetière.

Notre personnel communal évolue avec l'arrivée de Stéphane comme ouvrier polyvalent, de Christine comme agent de service et de Catherine pour l'aide à l'école maternelle. Pour la deuxième année consécutive, je me réjouis que des étudiants de la commune s'investissent pour renforcer l'équipe municipale durant la période estivale. Leurs tâches sont multiples et variées comme les espaces verts, les peintures, travaux informatiques...

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons de belles et bonnes vacances.

Le Maire Philippe SCHIANO

ETAT CIVIL

NAISSANCE



Mila Irma BOLZINGER, née le 22 janvier 2022 à THIONVILLE



Carlotta BELLANTI, née le 13 février 2022 à THIONVILLE



Elisabeth Jeanne MANSY TURCI, née le 03 avril 2022 au LUXEMBOURG

Aaron GOÛT, né le 10 mars 2022 à THIONVILLE



DECES

Mme Josiane Pelliccione née Nys le 20 septembre 2021 à TERRASON-LAVILLEDIEU

Monsieur Marco Pelliccione le 16 février 2022 à TERRASON-LAVILLEDIEU

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

NOUVEAUX HABITANTS 2022

NOM / Prénom	Adresse	Date D'arrivée
M. et Mme ROSLEY	2A rue du Moulin	24.07.2021
GIGES Kevin, DUC Angélique Et GIGES Calista (enfant)	23 rue Principale	30.10.2021
MANSY Chloé Et TURCI Thomas	1A rue de la Scierie - ELZING	07.03.2022

VIE DE LA COMMUNE

FETE DE L'ECOLE :

La fête de l'école a été l'occasion pour les membres du Conseil municipal de remettre la traditionnelle carte cadeau multi-enseignes aux élèves de CM2 en partance pour la « Très Grande Ecole ». Nous souhaitons un bel avenir de collégiens et collégiennes à Eva, Margaux, Sookie, Batista, Benjamin, Erwin, Florian, Maxime et Sandro.



ELECTIONS

Les dernières élections ont permis à certains de nos jeunes Budingois de voter pour la première fois.



Le conseil municipal remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont aimablement accepté de leur prêter main-forte lors de la tenue des bureaux de votes.

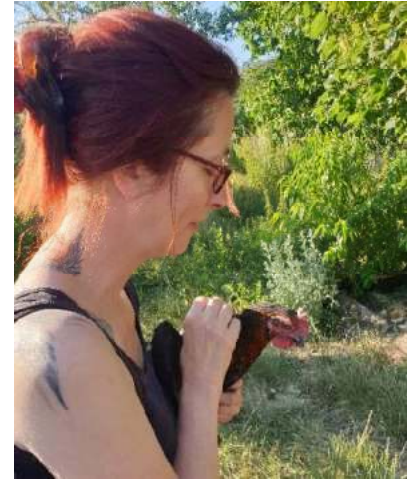
RENCONTRE AVEC DES ACTEURS DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA COMMUNE :

Pour ce premier semestre 2022, Aurelien vous propose de partir à la rencontre de deux auto-entrepreneurs de la commune. Si vous aussi, vous êtes artisan, artiste ou auto-entrepreneur à Buding-Elzing, contactez-nous (mairiebudingflickr@gmail.com), et vous apparaitrez dans nos prochains numéros.

Cabinet « La pensée de l'âme »

Aurelien : Bonjour Laurence, pouvez-vous nous dire comment vous êtes arrivée à Buding ?

Laurence : Bonjour, Cela fait 19 ou 20 ans que l'on habite le village, on cherchait une maison à rénover ou à construire car la famille s'agrandissait. Un jour un stagiaire de mon mari nous a informés qu'une maison était disponible à Buding, nous avons visité et en se projetant bien et malgré l'ampleur des travaux, nous avons mis 3 ans à la mettre à notre goût, nous avons signé ! Nous avons d'ailleurs appris que cette maison avait appartenu à la tante de mon cousin, c'était donc un retour du bien dans la famille.



A : On parle un peu de votre activité ? Je sais que vous avez une activité d'animatrice mais ce n'est pas la raison pour laquelle nous avons cette interview aujourd'hui...

L : Alors pour reprendre au début : Il y a 20 ans ma sœur atteinte d'un cancer m'a emmenée dans une initiation Reiki 1^{er} degré. C'est ainsi que j'ai fait connaissance avec les soins énergétiques. Mais à l'époque je me suis arrêtée là.

J'avais un engagement auprès des pompiers mais suite à une blessure, j'ai dû rompre mon engagement. Comme je voulais continuer d'aider les gens, j'ai repensé au reiki... J'ai obtenu depuis mon 3^{ème} degré. Ce degré me permet de proposer des soins à la personne, j'ai également travaillé d'autres techniques énergétiques, je me suis aussi beaucoup documentée sur les plantes et grâce à tout cela j'accompagne des gens dans de multiples situations : trouble émotionnel, stress, eczéma, accompagnement au deuil, maladie grave, fibromyalgie, douleurs au dos, réaction allergique, nettoyage énergétique des maisons ou des personnes...

Je coupe le feu, j'inhibe ou atténue les douleurs sur les humains comme sur les animaux. Je peux également le faire à distance. Mon dernier cas était de couper le feu sur une allergie, mais j'envoie régulièrement des soins à ma famille, mes proches... Ils m'appellent « La Sorcière », mais bien entendu dans le bon sens du terme, la guérisseuse... mais dans le passé c'est vrai que l'on m'aurait brûlée pour cela...

A : Comment expliqueriez-vous cela à un cerveau cartésien ?

L : J'ai déjà sur ma propre expérience reçu la pose d'implant dentaire sans aucun médicament et aucune douleur grâce à des amis qui m'ont envoyé des soins énergétiques.

Mais en général, c'est basé sur l'équilibre des énergies, un déséquilibre peut amener des maladies. Vous savez, les maux du corps sont l'expressions des maux de l'esprit. Grâce aux énergies de la nature, je rétablis l'équilibre et ça permet d'aller mieux. Après, il ne faut pas chercher à tout prix à comprendre, il faut lâcher prise, au pire il ne se passe rien mais dans tous les cas il n'y a pas les effets secondaires que certains médicaments peuvent générer.

A : Il y a une anecdote que vous souhaitez partager ?

L : J'ai vécu des choses hallucinantes avec des chevaux : pour soigner des affections cutanées, le cheval me présentait ses pattes, il dansait autour de moi, c'était merveilleux une telle relation.

A : Une petite phrase pour conclure ?

L : Je suis un artisan de la lumière, quand on travaille dans la lumière on attire les papillons mais aussi les moustiques, il faut faire attention à tout cela.

Pendant longtemps je n'ai pas trouvé ma place et maintenant je l'ai fait.

A : J'allais oublier, comment vous contacter ?

L : Par mail : rusconi.laurence@orange.fr

Laura-Descamps Stylisme/Graphisme/Photo

Aurelien : Bonjour Laura, d'où viens-tu ?

Laura : Bonjour, Je suis originaire de Liège en Belgique !

A : Comment es-tu arrivée à Buding ?

L : Je travaillais au Luxembourg, et tous mes collègues étaient du coin, j'ai voulu me rapprocher d'eux. Il y avait cette maison à vendre à Buding en 2018, j'aime bien les petits villages, j'ai été séduite alors je m'y suis installée.

A : Depuis 2018 ? Je ne t'ai vue que deux fois dans le village, tu es plutôt discrète ?

L : Oui, je ne connais personne d'autre que mes voisins dans le village. Les gens doivent penser que la maison est abandonnée... Mais il y a bien quelqu'un !

A : Et bien c'est dans ce but que je réalise l'interview, tisser des liens entre les habitants à travers l'activité économique locale. Du coup, quelle est ton activité ?

L : Je suis diplômée en stylisme - modélisme, je m'inspire de la mode japonaise et des courants alternatifs, du retro gaming et de la pop culture. Je me suis également formée en photographie et en motion design.



Mon activité principale est chargée de communication et graphiste. Et à côté de cela, je crée et vends sur Etsy des bijoux et accessoires textiles réalisés à partir d'objet recyclés. Jeux de Gameboy, cartes électroniques...

A : Quel service tu pourrais proposer aux habitants de la commune ?

L : Principalement du graphisme, webdesign, site vitrine sous Wordpress,

ainsi que de la photographie mais c'est encore à développer. J'aimerais proposer des séances qui permettent de se sentir bien, que ce soit par le body positivisme ou la création d'univers fantastiques. Orienter les shootings autour de la santé mentale, la gestion des émotions, l'acceptation de soi par le biais de la photographie.

En gros aider les personnes à s'exprimer par la photo, que ce soit portraits classiques, pause longue, par des montages, avec des jeux de lumière, des décors... Oui je sais cela part un peu dans tous les sens !

A : Donc les gens peuvent venir te voir pour un simple projet créatif mais aussi s'ils veulent travailler sur leur image, l'estime de soi ?

L : Dans l'ensemble oui, j'aimerais aider les autres en me lançant dans une activité créative. La photo est ce qui me parle le plus. Rencontrer les gens et illustrer leur histoire.

A : Une anecdote sur ton travail ? Un projet fun à partager ?

L : Yes, j'ai fait une série de personnages connus en version « caca », les gens vont me prendre pour une folle mais c'est mon humour !

A : Merci pour l'accueil, une dernière question, comment te contacter ?

L : Merci à toi ;) Plusieurs moyens :

Site internet : laura-descamps.art

Facebook : Laura Descamps

Email : contact@milk-berry.be

Boutique Etsy : etsy.com/shop/MilkyBerry



LES ECOLES COMMUNALES

A l'ère du numérique

L'école primaire vient de se doter d'écrans plats interactifs. Au fil des années, l'écran interactif a gagné en popularité au sein des établissements scolaires grâce aux différents atouts pédagogiques qu'il apporte. En effet, cette solution interactive améliore la manière d'enseigner et d'apprendre, tout en transformant une salle de classe traditionnelle en un environnement plus attractif et collaboratif. A Buding le corps enseignant et la mairie ont fait le choix de garder le tableau craie traditionnel que nous avons tous connus, de façon à rester complémentaire.

Ces écrans interactifs ont été subventionnés avec le projet FUS@E du département de la Moselle et par la plan de relance numérique de l'état.



Les effectifs 2022/2023

Lors du dernier conseil d'école du 24 juin 2022, la projection des effectifs pour la prochaine rentrée scolaire serait la suivante :

- Ecole maternelle : une classe unique composée de 10 élèves en petite section, 5 en moyenne section et 9 en grande section. La direction de l'école est assurée par Mme CORNY.
- Ecole élémentaire : deux classes avec un effectif d'une part de 7 CP, 5 CE1 et 7 CE2 et d'autre part 11 CM1 et 12 CM2. La direction de l'école est assurée par Mme LAMBERT

Remise des drapeaux

Monsieur le Maire a remis aux écoles le drapeau de la France à l'effigie de la commune de Buding ainsi que le drapeau de l'Union Européenne offert par la Communauté de Commune de l'Arc Mosellan. Ces drapeaux serviront lors des commémorations ou lors de manifestations officielles comme par exemple l'accueil de 400 élèves à l'ouvrage du Hackenberg qui a eu lieu le 9 mai 2022 pour la commémoration du 8 mai en présence de Messieurs Le Préfet et Le Sous-Préfet.



TRAITEMENT DES CHENILLES PROCESSIONNAIRES



Vous avez été plusieurs à nous signaler la présence de chenilles, et nous vous remercions pour cette remontée d'information. Lors du diagnostic effectué par la société Auxidys sur l'ensemble de notre commune, les chenilles présentes dans les haies et arbres fruités ne sont pas des chenilles processionnaires ...ouf bonne nouvelle.

Dans notre région, les chenilles dites urticantes ne s'attaquent qu'aux chênes.

En lisière

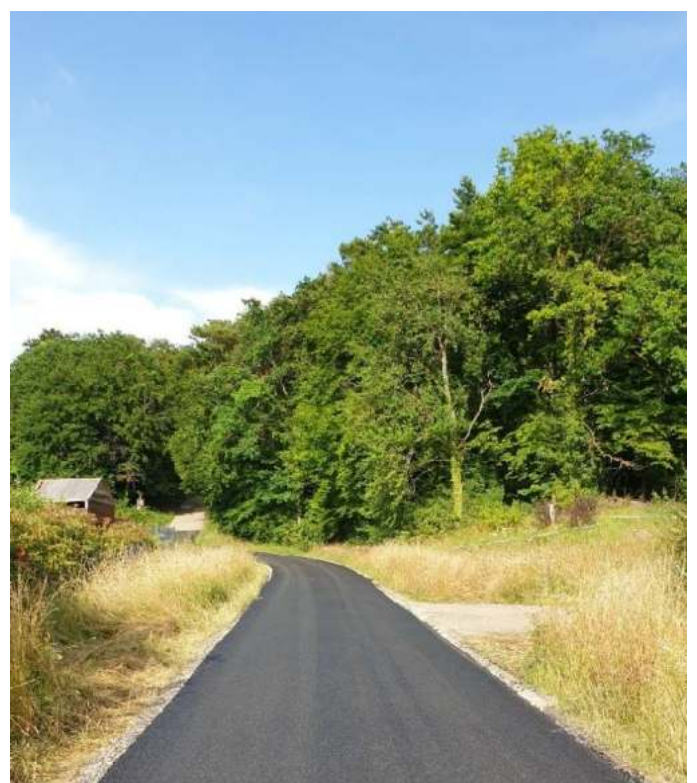
de bois la présence de chenilles est constatée. Un traitement adapté a été effectué début juin sur les chênes avec des produits homologués dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.



Photo d'illustration extraite de la page Facebook de l'entreprise Auxydis.

TRAVAUX DU HAUT DE LA HAIE DU CHEVREUIL

La route qui permet d'accéder à la forêt après l'Orée du bois fait peau neuve. La société Stradest a raboté l'ancien bitume, reprofilé la route avant de coucher le nouvel enrobé . Les accotements ont été finalisés dans le but d'être prochainement végétalisés dans la cadre du projet trame verte et bleue porté par la Communauté de Commune de l'Arc Mosellan et la région Grand Est. Pour information la trame verte et bleue est une démarche territoriale qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau de continuités écologiques pour que les espèces animales et végétales puissent assurer leur cycle de vie : se déplacer, s'alimenter, se reproduire, se reposer....



LES JARDINS PARTAGES

Nous avons l'idée de créer des jardins partagés, ce projet est porté par Marc et Amelie

Les objectifs :

- Proposer aux habitants de la commune qui n'ont pas de terrain ou la possibilité de créer un potager, d'avoir accès à une parcelle de terre afin de pouvoir faire pousser leurs fruits et légumes.

-Encourager au partage et à la solidarité, la rencontre et l'échange, pour rapprocher les habitants et favoriser la mixité sociale, culturelle et générationnelle.

-Favoriser l'éducation et la citoyenneté, pour apprendre le jardinage mais aussi le respect des autres et de soi, ainsi que les gestes et les actions d'intérêt général.

Dans ces jardins, d'autres activités peuvent avoir lieu comme des animations culturelles, éducatives ou sociales. Une discussion en ce sens a déjà été faite avec l'école élémentaire et le périscolaire qui seraient enchantés de pouvoir y emmener nos enfants.

Nous vous proposons avec ce bulletin un questionnaire à nous retourner afin de connaître vos envies et avis sur les jardins partagés. Pour nous remettre le questionnaire ou tout autre question liée aux jardins partagés, contactez Marc et Amelie par mail : mairiebudingflickr@gmail.com ou rendez-vous en mairie.

NOUVEAUX EMPLOYES

Nouvelles recrues dans notre commune, de gauche a droite : Catherine Ochem ATSEM, Christine Eisler agent d'entretien, Stéphane Pazzaglia ouvrier polyvalent et Justin notre premier étudiant pour cette période estivale. Nous attendons Charlotte, Clémentine et Julie. Nous leur souhaitons tous nos vœux de réussite.



REDUIRE MES DECHETS



Afin de préserver l'environnement, il est essentiel de protéger les ressources à grande échelle et chacun doit agir à son niveau. Repenser nos modes de consommation, donner une seconde vie aux objets, limiter le gaspillage, trier ce qui est recyclable... devient indispensable.

Actuellement, le service public de gestion des déchets est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), qui se calcule uniquement à partir de la valeur locative du logement, sans lien avec les quantités de déchets produits.

L'Arc Mosellan a fait le choix de mettre en place une nouvelle forme de tarification du service public. A partir de 2023, le principe de la TEOM évoluera et intégrera une part variable liée à la quantité de déchets produits par chaque foyer.

Cette nouvelle tarification doit nous aider à prendre conscience des enjeux environnementaux de la gestion des déchets. Elle est appelée incitative puisqu'elle encouragera à réduire les déchets enfouis et à augmenter la part de déchets recyclés.

Ainsi, les efforts seront récompensés : moins je produis de déchets, moins je sors mon bac à la collecte, plus faible sera le montant de ma tarification incitative à partir de 2023.

Deux agents enquêteurs, Eve Gundogan, Secrétaire de Mairie, et Anna Ouchene, Adjointe Au Maire, se rendront à votre domicile les prochains jours : si le volume du bac est adapté à la taille de votre foyer et qu'il est en bon état, votre bac vous sera laissé mais une puce y sera insérée, elle servira dès 2023 à compter le nombre de ramassages. Dans les autres cas, votre bac sera récupéré ultérieurement et un autre, pucé, vous sera remis.

Informations pratiques sur le site de l'Arc Mosellan.

ENQUETE MOBILITE CCAM



La CCAM réalise une enquête sur la mobilité.

L'objectif de cette enquête est de comprendre les pratiques de déplacements sur le territoire de la CCAM pour définir au mieux les orientations futures en matière de mobilité et de transports. Vos réponses nous permettront d'enrichir notre réflexion et de mieux définir les enjeux et les actions prioritaires à mettre en œuvre sur le territoire de la CCAM pour améliorer votre mobilité. Donnez votre avis sur vos déplacements d'aujourd'hui et de demain ! Cette enquête est anonyme et se renseigne en moins de 5 minutes, en version numérique sur le site www.arcmosellan.fr, ou en version papier également encartée dans le journal Terre d'Arcs, à rendre en mairie ou la CCAM.

BUDING A L'HEURE DU NUMERIQUE

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

C'est le petit dernier de nos supports de communication, il centralise de nombreuses informations telles que les démarches à faire en mairie ou auprès de l'administration plus en général. Vous y retrouverez l'actu, un lien vers les sites des associations du village, les comptes rendus du conseil municipal ainsi qu'une librairie de photos du village. Bonne découverte : <https://mairie-buding.fr>




Et puis toujours :



PANNEAUPOCKET l'application des mairies pour informer et alerter

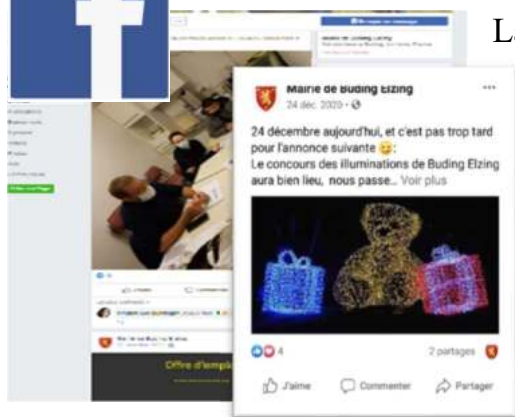
Accessible à tous via l'application **gratuite**, sans création de compte ni aucune autre donnée personnelle, ce système est très **simple et efficace**. Il **prévient instantanément** les utilisateurs de chaque nouvelle information délivrée par la mairie par une notification (smartphone, tablette...).



Aucune publicité, quelques secondes suffisent pour installer cette application sur votre smartphone. Vous pourrez alors mettre la commune de BUDING ELZING en favoris  mais aussi d'autres communes ayant souscrit à cette application dont vous souhaitez connaître les informations (vacances, famille éloignée...).



PAGE FACEBOOK : « Mairie de Buding Elzing »



La commission communication a également créé une page sur le réseau social Facebook. Ce vecteur supplémentaire de communication permet de publier et de redistribuer rapidement les informations. Afin d'éviter de relayer une mauvaise information, tout ce qui est publié est vérifié et validé par la commission. Cette page est régulièrement mise à jour en particulier avec le thème « Que font vos élus ? ».

ASSOCIATIONS



Devant la chapelle de Rabas

Balades du patrimoine

Le programme des balades-découvertes de cette première partie de l'année 2022 a été intégralement respecté, loin des aléas sanitaires ou climatiques, ce qui mérite d'être souligné.

A la rentrée, il reste 3 balades au calendrier ; à part la sortie autour de Rodemack, elles nous permettront de découvrir des paysages et villages moins connus :

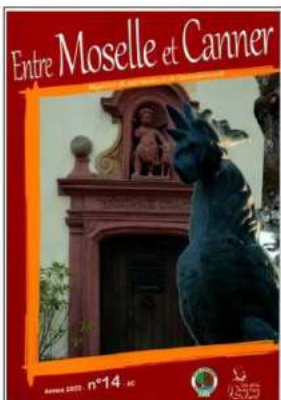
- **27 août** : autour de Burtoncourt
- **24 septembre** : autour de Rodemack
- **8 octobre** : autour de Grindorff.

Les modalités restent inchangées : circuits accessibles à tous, participation gratuite pour les adhérents de l'A.N.P.C.V. (cotisation de 10 € l'année).

Il est très vivement recommandé de toujours **consulter notre site www.canner.fr** quelques jours avant les sorties pour prendre connaissance d'éventuels changements de dernière minute.

Notez aussi :

- Le dimanche **17 juillet** : la compagnie de théâtre Nihilo Nihil organise, à Buding, une **ournée « Au four et au moulin »** : balade le matin avec l'A.N.P.V.C., puis, sur le site du moulin, repas-pizzas, animation théâtrale l'après-midi.



Entre Moselle et Canner, N° 14

Le N° 14 de la revue annuelle *Entre Moselle et Canner*, le magazine du patrimoine et de l'environnement décliné à l'échelle locale, est disponible sur demande, pour le prix de 8 €, à l'adresse de l'association.

Au sommaire de ce numéro : la cense de Koenigsberg, la communauté juive de Buding, l'atterrissage forcé du lieutenant Nay à Kemplich (1944), la chapelle de Lemestroff, les monuments aux morts de la Grande Guerre dans l'Arc Mosellan, les oiseaux au fil de la Canner, etc...

Association Nature et Patrimoine Vallée de la Canner

Contact et renseignements : Patrick Meyer, 21, rue de l'église, BUDING ; tel. : 03 82 83 92 38

Site internet : www.canner.fr



L'Amicale villageoise de Buding-Elzing,

Vous informe de ses démarches, de ses intentions, de ses activités passées et à venir.

- 5 mercredis de pêche avec les enfants du périscolaire : Avril, Mai, Juin, Juillet Les bambins, comme d'ordinaire se sont régalés de ces matinées d'initiation à la pêche



27-04-2022



04-05-2022



25-05-2022



22-06-2022



22-06-2022

- Les 19 juillet et 16 août prochains, en matinée, pêche également en partenariat avec l'Arcad, suivi d'un barbecue très apprécié des participants et des animateurs. Après l'effort, le réconfort.

- Fête du village le 14 Août prochain : Enfin, cette fête est à nouveau à l'affiche (après deux années blanches), dans le cadre du Moulin. - Animations, petites restaurations, boissons, et surtout le clou de spectacle attendu avec impatience - le **magnifique feu d'artifice** organisé et offert en totalité par la Commune de Buding, de quoi en mettre plein les mirettes à tous, comme tous les ans. Alors, **rendez-vous retenu pour Le 14 août prochain sur le site du Moulin.**

Samedi 19 Novembre Rendez vous pour le traditionnel Beaujolais

- Quant à la **Sortie ANDERNACH** en Allemagne : **50 participants** : **Réussite incontestable**
(dans tous les sens de ces termes.)



Une fois n'est pas coutume, lors d'une sortie, le réconfort avant l'effort. En effet, un copieux repas était proposé, dès l'arrivée à ANDERNACH, avec un menu au choix, viande, poisson, végétarien), dans un restaurant chic, bien aéré, spacieux, un service de table relativement compétent et un menu apprécié de tous les convives. Ensuite, Visite du Musée des volcans, où un ascenseur peu commun transportait une vingtaine de personnes à chaque navette sur un étage. Ascenseur dont les deux parois étaient agrémentées de vidéos qui laissaient croire que l'appareil descendait dans les entrailles de la terre, original procédé ! Différentes salles, dans ce bâtiment, permettaient de comprendre le phénomène « Volcans », et avec des jeux simples de comparaison, chacun a pu se « démembrer » avec force, en faisant apparaître des bulles d'air dans différents tubes transparents.... Enfin, embarcation sur le bateau, 1/4 d'heure de navigation, pour admirer le naturel et vrai Jet d'eau froide, un geyser, unique en Europe, 66 mètres de hauteur, (d'après la brochure), d'eau fraîche, salée et surtout ferrugineuse. Retour à l'embarcadère, 1/4 d'heure de « récréé » avant de repartir sur Buding, dans un autobus grand tourisme.

En même temps, Je précise aussi, qu'après renseignements pris auprès du service « billetterie », : les touristes Français sont très peu nombreux, en rapport avec d'autres touristes étrangers, d'où aucune explication en langue française ; ce qui a un tant soit peu contrarié nos participants. Alors, merci de ne pas tenir rigueur de ces aléas, l'association ignorait ces petits « travers ». Une journée mémorable, malgré tout, pour tous, qui bien sûr en appelle d'autres. l'A.V.B.-E. songera, bien sûr, à d'autres sorties.



Le Président : Mr RICIONI et son comité vous salue.



Associations des Parents d'Élèves des Écoles de BUDING

APE de Buding
Registre des Associations
Volume 53
Folio N° 163

ape.buding@gmail.com

Après deux années blanches, les bénévoles de l'APE ont à nouveau pu vous proposer la chasse aux œufs de Pâques, les structures gonflables et la traditionnelle fête de l'école. D'excellents moments de retrouvailles !

Grâce à ces actions menées depuis le début de cette année :

- Nous nous sommes dotés d'une seconde crêpière pour plus d'efficacité;
- Nous avons financé quatre sorties scolaires dont celle des maternelles à Vigy et trois autres pour les élèves de l'école primaire à Yutz, Distroff et Kœnigsmacker;
- Nous avons offert un sac à dos à chaque élève de CM2 pour leur début en 6ème

Nous avons également déjà programmé la prochaine sortie scolaire en septembre pour les élèves de l'école primaire. Et nous projetons de financer l'achat des fichiers de tous les élèves de l'école primaire afin d'alléger un peu le portefeuille des parents à la rentrée.

Nous avons programmé un vide-greniers pour le dimanche 18 septembre mais nous avons subi pour la seconde fois le vol de matériel appartenant à la CCAM sur le site de la Canner lors du week-end des structures gonflables. Ne souhaitant pas impacter davantage ces frais à la Mairie, nous avons pris la décision de ne pas reconduire l'événement et vous présentons nos excuses.

Par ailleurs, nous faisons d'ores et déjà appel à vous, chers parents, pour nous rejoindre en tant que bénévole. Nous manquons de bras pour faire perdurer l'association et les bénéfices que cela apporte à l'école et à nos enfants.

Passez de belles vacances. Prenez soin de vous et des vôtres. A très vite.
Les membres de l'APE.



RACONTER NOTRE HISTOIRE, UN AN DANS LA VIENNE

Rémi Barbier

LES AUT' JE SAIS PAS, MAIS MOI ÇA VA !

Coluche

APÉROLITTÉRAIRE : RÊVES D'EUROPE

Création Esch2022

Poquelin, l'histrión du XVIIème siècle

Création Molière

FESTIVAL DE THÉÂTRE DE L'ARC MOSELLAN 2022

JEUNE PUBLIC - 03 AU 17 JUIN

TOUT PUBLIC - 17 AU 24 JUILLET

Licence d'entrepreneur de spectacle : n° : 67-0143 et n° : 9-1032962



Théâtre de
Nihil à Nihil

16^e ÉDITION



Moselle
L'Eure département

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE ARDENNE LORRAINE



METZERVISSE
VILLAGE LORRAIN
en fête

FESTIVAL DE THÉÂTRE DE L'ARC MOSELLAN

THÉÂTRE
JEUNE PUBLIC

Raconter notre histoire. Up an dans la Vienne

RÉMI BARBIER :
à partir de 8 ans, scolaires

SALLE MOULIN BORENS
KOENIGSMACKER

VEN | 10:00
02.06 | 14:15

GRANGE DE METZERVISSE
VILLAGE LORRAIN

MAR JEU | 10:00
07.06 08.06 | 14:00

VEN | 10:00
10.06

SALLE LOUISE MICHEL
GUÉNANGE

MAR JEU VEN | 10:00
14.06 15.06 17.06 | 14:00

DINER
SPECTACLE

LES AUT' JE SAIS PAS, MAIS MOI ÇA VA !

COLUCHE : textes et chansons

GRANGE DE METZERVISSE

VEN SAM | 20:00
01.07 02.07

CAFÉ
LITTÉ-
RAIRE

DIM | 15:00
03.07

SPECTACLE EN SALLE ET
EN EXTÉRIEUR

Journée au four et au moulin

PARC DE LA CANNER / SITE DU MOULIN-BAS DE BUDING

DIM | DE 09:00 - 9h : marche pédestre - ANPVC
17.07 | A 18:00 - 12h : restauration : pizzas au feu de bois
- 14h : Apérolittéraire / Rêves d'Europe / Création Esch2022

SPECTACLE
EN EXTÉRIEUR

Poquelin, l'histriion du XVII^{ème} siècle

COURS DU MOULIN-BAS DE BUDING

MAR MER JEU VEN SAM | 21:15
19.07 20.07 21.07 22.07 23.07

DIM | 18:00
24.07

Pizzas au feu de bois
du 19 au 23 dès 19h
sur site



PERISCOLAIRE

Nous voilà déjà à la fin de l'année scolaire 2022, avec l'arrivée des vacances d'été tant attendues par nos enfants.

Faisons une rétrospective sur l'année écoulée, qui a été nettement moins impactée par la situation sanitaire que les années précédentes, pour le plus grand bonheur de tous.

En effet, les activités du périscolaire ont pu se dérouler comme prévu. Parmi les plus attendues, le séjour à Bitche a enfin pu avoir lieu.

Les enfants ont profité de nuitées en logement insolite, les tipis ! Ils ont passé de belles soirées autour du feu de camp, et découvert la vie des Indiens.

L'accueil du mercredi permet de réaliser de belles activités sur toute la journée, c'est ainsi que les enfants participent à des séances de pêche grâce aux bénévoles de l'AVB que je tiens à remercier, de jardinage ou encore de bushcraft. Merci à Bruno papa bénévole pour son investissement. Ce sont des activités récurrentes qui plaisent beaucoup aux enfants. Cela leur permet d'apprendre à se débrouiller avec ce que la nature leur offre.

Concernant les activités intra-muros, Honorine, maman couturière bénévole nous a encore fait profiter de son talent pour le transmettre aux enfants. Nous pouvons constater les progrès et le réel intérêt des enfants pour cet atelier.

Le début d'année 2022 a été marqué par l'emblématique fête du carnaval ! Le thème ? Robin de Buding ! Au programme, fête pour tout le monde, et spectacle incroyable avec Valentin notre cracheur de feu !

Tout au long de l'année nos jeunes apprentis jardiniers ont travaillé la terre et ont appris à cultiver différentes semences au sein des jardins du moulin de Buding, sous l'œil attentif de Nicolas.

Pour clôturer l'année en beauté, les enfants ont été réquisitionnés pour partager leur talent de bricoleurs afin de réaliser tous les décors et costumes pour la fête du périscolaire et de l'école. Ils n'ont pas manqué de ressources, ils se sont montrés très investis dans ce projet.

Grâce à eux, les parents ont pu assister à un spectacle haut en couleurs.

Au programme de cette journée, la symbolique tombola dirigée par Fred, suivie de la kermesse, avec diverses activités comme la pêche aux canards 100% made in Périscolaire ! Bravo les enfants pour votre créativité et votre investissement

Enfin, pour remercier les enfants et leur offrir une dernière journée conviviale, l'association eau vive finance une sortie de fin d'année à Montenach pour éveiller leurs sens... Au programme : rallye nature, cuisine, parcours pieds nus...

Je profite de cette tribune pour faire passer un message à destination des parents qui bénéficient du périscolaire. Il est important de rappeler que l'association a toujours besoin de nouveaux membres. Pour ce qui concerne le fonctionnement de l'association, les parents fondateurs de l'association ont voulu que le fonctionnement du conseil d'administration repose sur le principe selon lequel chaque année de nouveaux parents en deviennent membres pour au minimum compenser les départs, s'approprient à terme les postes à responsabilité comme ceux de président, vice-président, secrétaire ou trésorier après avoir été encadrés un

temps par les membres en place. Le but étant que les « anciens » puissent quitter Eau Vive au plus tard lorsque leurs enfants quittent l'école élémentaire (CM2) laissant ainsi les rênes de l'association aux nouveaux parents-dirigeants. N'hésitez pas à nous rejoindre !

En dernier lieu, nous tenons à remercier tous les bénévoles et partenaires qui se joignent à nous au quotidien. Merci aux animatrices et animateur, pour leur dévouement tout au long de l'année pour nos enfants. Toute l'équipe vous souhaite de bonnes vacances estivales et place aux photos !!!



CONSEILS MUNICIPAUX

SEANCE DU LUNDI 7 MARS 2022

Le sept mars deux mille-vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Buding, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe SCHIANO.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs,
Philippe SCHIANO, Bernard SCHLINCKER, Jean-Luc BIRCK, Laurent LENERT,
Marc MELAZZO, Maryline MARCHAL, Aurélien DUFOUR, Anna OUCHENE,
Jean-Michel EILLES.

Absents excusés ayant donné procuration : Mesdames, Messieurs,
Marie STRACH a donné procuration à Bernard SCHLINCKER,
Amélie METZ a donné procuration à Laurent LENERT,
Alexandre MONIOT a donné procuration à Laurent LENERT,
Alex GUTSCHMIDT a donné procuration à Philippe SCHIANO,
Magali TORRES a donné procuration à Anna OUCHENE.

Absents excusés :
Nicolas KLEIN.

Ordre du jour :

- 1.RIFSEEP – Modification des modalités d'attribution du régime indemnitaire mis en place le 19 décembre 2017 ;
- 2.PERSONNEL - Création d'un emploi d'agent administratif à temps non complet ;
- 3.CCCE – Mise à disposition du Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme de la CCCE au profit de la Commune de BUDING – signature d'un avenant à la convention déjà mis en place suite à la dématérialisation ;
- 4.SISCODIPE – Schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques ;
- 5.SIDEET - Entretien des avaloirs – prolongation de la convention aux nouveaux tarifs ;
- 6.SIDEET – Dératisation – signature d'une convention ;
- 7.CCAM - Mise en place de la tarification incitative sur le territoire de l'Arc Mosellan par une enquête auprès des habitants ;
- 8.CCAM - Prêt et utilisation du matériel de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan – signature d'une convention ;
- 9.Divers.

DCM N°01-2022 : RIFSEEP - Modification des modalités d'attribution du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) mis en place le 19 décembre 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20 ;
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88 ;
- VU le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- VU le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique d'Etat ;

VU l'arrêté du 27 août 2015 pris pour l'application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat (primes et indemnités cumulables avec le RIFSEEP)

VU l'avis du comité technique en date du 14 février 2022 sur les orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire : groupes de fonctions retenus et critères professionnels de répartition ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau du RIFSEEP pour donner suite à ajout d'un grade, et changement du montant annuel maximum du RIFSEEP.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de modifier le tableau du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour donner suite à ajout d'un grade, et de changer le montant annuel maximum du RIFSEEP.

Le **RIFSEEP** comprend 2 parts :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (**IFSE**),
- Le complément indemnitaire annuel versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (**CIA**),

I. Les bénéficiaires

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents : titulaires, stagiaires, contractuels de droit public à temps complet et temps non complet. Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont :

Filière administrative :

- Rédacteur
- Adjoint administratif

Filière technique :

- Adjoint technique
- Technicien

Filière sociale :

- ATSEM

II. L'indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Les fonctions occupées par les agents sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

- **des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard :**
 - responsabilité d'encadrement direct
 - niveau d'encadrement dans la hiérarchie
 - responsabilité de coordination
 - responsabilité de projet ou d'opération
 - responsabilité de formation d'autrui
 - ampleur du champ d'action (nombre de missions)
 - influence du poste sur les résultats
- **de la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions :**
 - connaissances (de niveau élémentaire à expertise)
 - complexité
 - niveau de qualification
 - temps d'adaptation
 - difficulté (exécution simple ou interprétation)
 - autonomie
 - initiative
 - diversité des tâches, des dossiers ou des projets
 - influence ou motivation d'autrui
 - diversité des domaines de compétences
- **des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel :**
 - vigilance

- risques d'accident
- risques de maladie professionnelle
- responsabilité matérielle
- valeur du matériel utilisé
- responsabilité pour la sécurité d'autrui
- valeur des dommages
- responsabilité financière
- effort physique
- tension mentale, nerveuse
- confidentialité
- relations internes
- relations externes
- contraintes particulières liées à l'exercice des fonctions itinérantes
- polyvalence
- travail de week-end ou jours fériés

III. Montants de l'indemnité

Pour l'Etat, chaque part du régime indemnitaire est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite des plafonds précisés par arrêté ministériel.

Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés.

Le Maire propose de fixer les groupes et de retenir les montants maximums annuels suivants :

Cat.	Groupe	Intitulé de Fonctions	Montants max annuels IFSE	Montants max annuels CIA
B	B2	Responsable de service	16015	1000
C	C1	Secrétaire de Mairie	11340	1000
	C2	Agent d'exécution polyvalent dans l'administration	10800	1000
	C2	Agent communal, entretien des espaces verts et des bâtiments	10800	1000
	C2	ATSEM	10800	1000
	C2	Agent de nettoyage des locaux communaux	10800	1000

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits **au prorata de la durée effective du travail** pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

IV. Modulations individuelles : Part fonctionnelle (IFSE)

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilité, le niveau d'expertise ou les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.

Le montant individuel dépend du rattachement de l'emploi occupé par un agent au groupe fonctionnel défini ci-dessus.

Ce montant fait l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;

- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination pour donner suite à la réussite d'un concours ;
- au moins tous les 4 ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

La part fonctionnelle de l'indemnité sera versée **mensuellement**.

V. Part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir : Complément indemnitaire annuel (CIA)

Un complément indemnitaire pourra être versé en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel. Le complément indemnitaire sera déterminé en tenant compte des critères suivants définis dans le cadre de l'entretien annuel d'évaluation et préalablement soumis à l'avis du comité technique :

- la valeur professionnelle de l'agent
- son investissement personnel
- son sens du service public
- sa capacité à travailler en équipe
- sa contribution au collectif de travail
- la connaissance de son domaine d'intervention
- sa capacité à s'adapter aux exigences du poste, à coopérer avec des partenaires
- son implication dans un projet de service

Vu la détermination des groupes relatifs au versement de l'IFSE, les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme indiqué au paragraphe **III**,

Le CIA sera versé mensuellement et soumis à variation selon les critères et modalités de versement retenus mentionnés à chaque moment de l'année en cours d'une part et selon le bilan de l'entretien professionnel annuel d'autre part.

Le montant du complément indemnitaire est **proratisé en fonction du temps de travail**.

VI. Modalités de retenue pour absence ou de suppression

Congé maladie ordinaire :

Maladie Annuelle	Abattement
0 et 15 jours	0 %
16 et 30 jours	15 %
31 à 45 jours	30 %
46 à 60 jours	45 %
61 à 75 jours	60 %
76 à 90 jours	75 %
Supérieur à 90 jours	100 %

Congés annuels, maternité, paternité, adoption et accident de travail :

Les primes sont maintenues intégralement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE ;
D'instaurer l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise selon les modalités définies ci-dessus,
D'instaurer le complément indemnitaire selon les modalités définies ci-dessus,
D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de l'indemnité dans le respect des principes définis ci-dessus,
De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.
D'abroger la délibération antérieure concernant le régime indemnitaire du 19 décembre 2017 ;
 Les montants votés seront revalorisés dans les limites fixées par les textes de référence ;
 Les dispositions de la présente délibération prendront effet le 1^{er} mars 2022.

DCM N°02-2022 - PERSONNEL - Création d'un emploi d'agent administratif à temps non complet ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire. Compte tenu de la nécessité d'assister la secrétaire ; il convient de renforcer les effectifs du service de l'accueil.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'agent administratif à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaire pour assister la secrétaire de mairie à compter du 1^{er} avril 2022.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade de d'adjoint administratif.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-2 ou 3-3 selon le type de recrutement de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif, sur la base du 1^{er} échelon.

u la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-2 ou 3-3 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, DECIDE ;

D'adopter la proposition du Maire,

De modifier ainsi le tableau des emplois,

D'inscrire au budget les crédits correspondants,

D'autoriser le Maire à prendre les arrêtés de nomination et de fixation des régimes indemnitaires.

DCM N°03-2022 – CCCE - Convention de mise à disposition du Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme de la CCCE au profit de notre Commune – Avenant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-4-2,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment de l'article L. 422-1 à l'article L. 422-8, ainsi que de l'article R. 423-15 et l'article R. 474-1,

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 dite loi « ELAN »,

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 7 avril 2015 autorisant le président à signer des conventions de mise à disposition du Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) avec des communes extérieures au territoire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2015 confiant par convention, l'instruction à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Vu la convention de mise à disposition du Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au profit de la Commune,

Vu l'avenant n°1 à la convention en date du 18 octobre 2016

Vu la délibération n°2 du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2021, autorisant la modification de la convention par avenant n°2,

Considérant que le déploiement de la dématérialisation de l'application du droit des sols exigé par la loi ELAN du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, nécessite l'adaptation du logiciel du centre instructeur SIAU de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs ainsi que la mise en place d'un système de saisie par voie électronique,

Considérant que la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a souhaité privilégier un schéma d'organisation du SIAU intégrant l'instruction de tous les dossiers par voie dématérialisée quelle que soit la taille de la commune,

Considérant que l'adaptation du progiciel GéoPC permettant le traitement dématérialisé des demandes d'autorisation d'urbanisme ainsi que la mise à œuvre d'une plateforme de Saisie par Voie Electronique (SVE) pour toutes les communes a fait l'objet d'une prestation supplémentaire chiffrée et actée par avenant au contrat CCCE-2020-CMA-01 liant la CCCE avec le Cabinet Melay Strozyna Division Informatique (CMSDI), validée par décision du bureau communautaire du 31 août 2021,

Considérant que la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a proposé de définir avec les communes extérieures au territoire ayant conventionné pour la mise à disposition du SIAU les modalités de répercussion du coût annuel de cette nouvelle organisation,

Considérant qu'au vu de cette évolution réglementaire et de l'organisation du service rendu nécessaire par la gestion des dossiers, un ajustement des prestations et dispositions financières des conventions doit intervenir,

Considérant la proposition faite aux communes extérieures au territoire de se positionner sur le choix de la modalité de répercussion du coût annuel de cette nouvelle organisation dématérialisée et que, suite à cette consultation dont la date limite fut le 30 novembre 2021, 7 communes se sont positionnées pour le choix de répercussion en fonction du nombre de communes extérieures au territoire et ayant conventionné avec le SIAU, et 4 communes pour le choix de répercussion en fonction du nombre de dossiers instruits,

Considérant que les communes extérieures au territoire se sont positionnées en majorité sur le choix de la modalité de répercussion du coût annuel de cette nouvelle organisation dématérialisée au prorata du nombre d'habitants,

Considérant par ailleurs, que la nouvelle organisation dématérialisée nécessite la numérisation par les communes des dossiers de demande réceptionnés en version papier, et qu'à défaut, une prestation de numérisation des dossiers sera effectuée par le SIAU,

Considérant qu'il y a lieu de modifier, par un avenant, les dispositions de :

-l'article 3 « Définition opérationnelle des missions du Maire »

-l'article 4 « Missions du service »

-l'article 7 « Dispositions financières » de la convention initiale modifiée par avenant n°1,

Afin de facturer la prestation de dématérialisation au prorata du nombre d'habitants par commune et de facturer le coût de numérisation d'un dossier de demande par le service instructeur, prestation sur demande,

Considérant que l'avenant n°2 à la convention adoptée par délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2021 intègre ces nouvelles modalités de fonctionnement,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, DECIDE

D'adopter l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition du Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au profit de la Commune tel qu'annexé, et qui comprend les modifications suivantes :

- Modifications des dispositions des articles 3 « Définition opérationnelle des missions du maire » et 4 « Missions du service » de la convention initiale afin d'adapter leur contenu au nouveau schéma d'organisation du service instructeur SIAU,

- Complétude des dispositions de l'article 7 « dispositions financières » de la convention initiale par le rajout des dispositions suivantes :

- Adaptation du logiciel métier et mise à disposition de la plateforme de Saisie par Voie Electronique – coût annuel forfaitaire de la prestation répercutée au prorata du nombre d'habitants par commune, au sens de la DGF connue au 1er janvier de l'année de facturation, rapportée au total de la population, au sens de la DGF, des communes extérieures au territoire et conventionnées avec le Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

- Coût de numérisation d'un dossier de demande des autorisations d'urbanisme par le service instructeur si le dossier est transmis en version papier : 23 €,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant et à engager toute démarche nécessaire à sa mise en œuvre.

DCM N°04-2022 – SISCODIPE - Schéma directeur de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SISCODIPE n'ayant pas la compétence, ni les moyens, pour porter seul le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques, a fait le choix de faire réaliser une étude dont la finalité est d'arrêter un schéma directeur de développement.

Considérant que l'article R. 353-5-7 du Code de l'énergie permet à plusieurs communes ou établissements publics compétents pour réaliser un schéma directeur de s'associer afin de réaliser un unique schéma directeur dès lors que leurs territoires sont adjacents. Le schéma directeur est alors soumis pour avis, le cas échéant, à chacun des préfets concernés, et pour adoption à chacun des organes délibérants de ces collectivités territoriales ou établissements publics.

Ce schéma directeur, qui est entièrement financé par le SISCODIPE aura pour rôle essentiel de coordonner les interventions des autorités compétentes en la matière. Cette coordination est rendue indispensable par les différents partenaires qui interviennent en soutien sous la forme du versement d'aides financières (Etat, Région, ENEDIS, ...).

Par délibération en date du 22 février 2022, le SISCODIPE a fait sienne des conclusions du rapport de préconisation du bureau d'étude, a adopté le schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharge proposé et a autorisé le président à signer une convention avec chacune des communes membres.

Vu la délibération du SISCODIPE citée ci-dessus, Monsieur le Maire propose de délibérer sur la validation du schéma directeur et de signer une convention avec le SISCODIPE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

Approuve les conclusions du rapport de préconisation du bureau d'étude

Adopte le schéma directeur de déploiements des infrastructures de recharge proposé

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention selon les termes indiqués avec le SISCODIPE

DCM N°05-2022 – SIDEET - Entretien des avaloirs – prolongation de la convention aux nouveaux tarifs ;

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé une convention de prestations de services pour le nettoyage, l'entretien des avaloirs et les interventions ponctuelles sur le réseau d'eaux pluviales avec le SIDEET de Luttange.

Les tarifs des prestations ont changé, soit :

- 10, 80 € HT/avaloirs, le passage de camion hydrocureur (2 passages annuels)

- 110 € HT l'heure d'intervention sur le réseau pluvial.

- 100 € HT l'heure d'inspection télévisée

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, DECIDE ;

De prolonger la convention avec le SIDEET,

D'autoriser le Maire à signer cette convention avec les nouveaux tarifs indiqués.

DCM N°06-2022 - SIDEET – Dératisation – signature d'une convention

Monsieur le Maire explique qu'une mise en place d'un plan de lutte contre les rats et les souris est nécessaire. Qu'il convient de signer une convention entre le SIDEET et la commune afin de définir les modalités techniques, administratives et financières de la réalisation des campagnes de dératisations dans les réseaux de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, DECIDE ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le SIDEET.

DCM N°07-2022 – CCAM - Prestation de service relative à la mise en œuvre de la tarification incitative

Dans le cadre de la mise en place de la tarification incitative sur le territoire de l'Arc Mosellan, une enquête auprès de ses habitants est nécessaire pour mettre à jour la base de données des personnes imposables et des usagers du service public de gestion des déchets, ainsi que pour réaliser le puçage d'une partie des bacs déjà en place chez certains foyers.

Pour mener à bien cette mission, le Conseil Communautaire de la CCAM a validé, lors de sa séance du 21 décembre 2021, le fait de solliciter ses communes membres au travers d'une convention de prestation de service, qui, sans lui déléguer la compétence, laisse la possibilité à l'EPCI de lui confier la gestion d'un service.

Cette convention, présentée en annexe, est un véritable outil de mutualisation et doit être établie entre la CCAM et chaque commune membre amenée à réaliser la mission.

Elle fixe les modalités d'exécution, les obligations de chaque partie et les conditions financières. Elle est complétée d'un contrat retraçant de manière précise les clauses de l'engagement mutuel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5214-16-1 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la convention de prestation de service telle qu'annexée ;

Vu la délibération n°D20211221CCAM121 prise par le Conseil Communautaire de la CCAM en date du 21 décembre 2021 ;

Considérant les motivations d'intérêt général de ce projet ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, DECIDE ;

D'approuver le recours à la mutualisation au travers de la convention de prestation de service présentée en annexe ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite-convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires au bon fonctionnement de celle-ci. » ;

D'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision, accompagnée de la dite-convention signée, au Président de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan.

DCM N°08-2022 – CCAM – Prêt et utilisation du matériel de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) possède un parc matériel de fêtes, d'événements et de gestion des espaces verts qu'elle met à disposition de ses 26 communes membres, à titre gracieux.

Outre le fait d'offrir un service aux communes et associations locales, cette activité permet aux agents du Chantier d'Insertion de développer des compétences grâce à la prise en charge au quotidien de la gestion du parc matériel, à l'organisation et la mise en œuvre des livraisons, du montage, de l'installation, du démontage et de l'entretien de celui-ci.

Par délibération du 24 septembre 2019, le Conseil Communautaire avait validé une convention de prêt et d'utilisation du matériel communautaire aux communes membres. Compte-tenu de l'accroissement du parc matériel communautaire, il avait été nécessaire d'actualiser cette convention par un avenant N°1. Cet avenant avait été validé au Conseil Communautaire du 14 décembre 2020.

Cette convention a été signée par 23 communes sur 26 et encadre le prêt du matériel.

Aujourd'hui, la Collectivité possède un parc matériel d'une valeur à neuf de près de 280 000 € générant plusieurs centaines d'opérations de mise à disposition par an.

Ce service, géré par le Service Accompagnement Formation Emploi (SAFE) et mis en œuvre par le Chantier d'Insertion, a pris une ampleur nécessitant une organisation et un traitement à la mesure de de l'activité engendrée.

Or, jusqu'à présent reposant sur un formulaire « papier » et sur le transit de ce document entre les communes et le service de la CCAM, par souci de simplification de gestion et de communication, les demandes de prêt reposeront à compter du 1er janvier 2022 sur un système dématérialisé, à partir d'une application en ligne sur <https://arcmosellan.mygrr.net>

A titre expérimental, ce système est testé par les communes depuis le 1er octobre 2021, chacune d'elles ayant été destinataire d'identifiants d'accès personnels.

A compter du 1er janvier 2022, les demandes de prêt se feront exclusivement sous cette modalité.

La présente convention couvre les modalités de réservation, de mise à disposition (par livraison ou récupération sur site) et d'utilisation en sécurité du matériel de la CCAM.

Elle est signée pour une durée indéterminée, et pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties et être modifiée par voie d'avenant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré avec six abstentions, huit voix pour DECIDE ;

D'approuver le projet de convention de prêt et d'utilisation du matériel de la CCAM entre la commune de BUDING et la CCAM annexé ;

D'abroger la convention initiale du 24/09/2019 et son avenant du 14/12/2020 ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Collectivité, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires au bon fonctionnement de celle-ci. »

SEANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

Le treize avril deux mille-vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Buding, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe SCHIANO.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs,
Philippe SCHIANO, Alex GUTSCHMIDT, Anna OUCHENE, Bernard SCHLINCKER, Alexandre MONIOT, Marc MELAZZO, Jean-Luc BIRCK, Marie STRACH, Maryline MARCHAL,

Absents excusés : Mesdames, Messieurs,
Laurent LENERT a donné procuration Alexandre MONIOT
Magali TORRES a donné procuration à Anna OUCHENE
Amélie METZ, Nicolas KLEIN, Aurélien DUFOUR, Jean-Michel EILLES,

Ordre du jour :

10. Compte de Gestion 2021
11. Compte Administratif 2021
12. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
13. Fixation des taux des taxes foncières pour l'année 2022
14. Recrutement d'agent contractuel pour des remplacements
15. Budget Primitif 2022
16. CCAM - Prêt et utilisation du matériel de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan – signature d'un avenant
17. Subvention aux associations NIHILO NIHIL et APE
18. Divers.

Le procès-verbal de la séance précédente n'a retenu aucune observation et recours

DCM N°09/2022 - COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (deux abstentions) décide :

D'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2021, dressé par Madame Barbara HITTINGER, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

DCM N°10/2022 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote du Compte Administratif 2021. Réuni sous la présidence de Monsieur Alex GUTSCHMIDT, Adjoint au Maire, après examen du Compte Administratif de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité (deux abstentions) décide :

D'approuver ledit compte qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	180 465,70		-153 107,43	27 358,27
Fonctionnement	361 832,95		74 247,72	436 080,67
total	542 298,65		-78 859,71	463 438,94

Soit un excédent de clôture de 463 438.94 €

DCM N°11/2022 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, constatant que le Compte Administratif présente un **excédent de fonctionnement de 436 080,67 €** le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité (deux abstentions), décide :

D'affecter le résultat de fonctionnement au Budget Primitif 2022 comme suit :

Solde d'exécution d'investissement	27 358,27 €
Besoin de financement des Restes à Réaliser d'investissement	42 140,00 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement.....	14 781.73 €
Report en fonctionnement R 002	421 298,94 €

DCM N°12/2022 - Taux d'imposition des taxes locales / exercice 2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

de ne pas modifier en 2022 le taux d'imposition des taxes locales, à savoir :

- FONCIER BATI 30.84 % (16,58 Commune et 14,26 Département)
- FONCIER NON BATI 46.86 %

DCM N°13/2022 - PERSONNEL – Recrutement d'agent contractuel pour des remplacements

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-1 (remplacements),

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement d'agents territoriaux indisponibles,

Sur le rapport de Monsieur le Maire le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

D'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

La rémunération sera limitée à celle de l'agent à remplacer.

De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

DCM N°14/2022 - BUDGET PRIMITIF 2022

Le changement de nomenclature de M14 en M57 entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, la colonne « pour mémoire budget précédent » appartenant à la nomenclature M14 du BP2021, n'est pas renseignée.

Vu le tableau des écritures budgétaires de l'année 2021/2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'avis d'approuver le Budget Primitif 2022, et fixe à :

	dépenses	recettes
fonctionnement	724 700 €	724 700 €
Investissement	344 280 €	344 280 €
total	1 068 980 €	1 068 980 €

DCM N°15/2022 – CCAM – Prêt et utilisation du matériel de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan – signature d'un avenant

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) possède un parc matériel de fêtes, d'évènements et de gestion des espaces verts qu'elle met à disposition de ses 26 communes membres, à titre gracieux. L'accès au prêt de matériel de la CCAM est encadré par une convention établie entre la commune et la CCAM.

Cette convention a été présentée et votée à l'unanimité lors du Conseil Communautaire du 21 décembre 2021.

Or, compte-tenu d'objections concernant l'article de cette convention relative au remboursement à la valeur à neuf du matériel prêté, il a été décidé d'adapter cette convention par un avenant. Cet avenant a été approuvé par le Conseil Communautaire du 29 mars 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à cette convention avec la Collectivité ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires au bon fonctionnement de celle-ci

Avec l'accord du Conseil Municipal le point suivant a été ajouté

DCM N°16/2022 - Subventions Associations 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Décide d'attribuer les subventions suivantes :

1. Théâtre NIHILO NIHIL 900,00 € contribuant ainsi à la réussite des Ateliers de l'accompagnement des acteurs.

2. L'APE 1 000,00 € pour les prestations assurées en 2022.

RECOMPENSES 2021

ILLUMINATIONS 2021

Bien que tardivement, les vainqueurs du concours d'illuminations ont reçu leurs lots. Encore félicitations aux maisons Birck et Giuliani (dans l'ordre à droite, et un prix spécial du jury enfants, maison Cavallotti (ci-dessous).



JEUX CONCOURS Couarail n°56:

Toutes nos félicitations aux gagnants des jeux concours.

Lauréat Jeux Enfants : Armand Larose



Lauréate Jeu Adultes : Mme Martine Garni

IDÉE RECETTE

ŒUFS EN MEURETTE

Recette bourguignonne aussi gourmande qu'originale

Ingrédients :

100 gr de champignons de Paris
1 oignon
1 gousse d'ail
1 cuillère à soupe de farine
50cl de vin rouge
1 bouquet garni
100 gr de lardons fumés
Sel
Poivre
Pain
Beurre



Préparation :

Emincer l'oignon et les champignons et hacher l'ail.

Faire dorer les champignons dans un peu de beurre dans une poêle.

Dans une autre poêle, faire revenir les lardons et les oignons.

Saupoudrer les oignons et les lardons avec la farine et remuer jusqu'à ce que la farine blondisse.

Ajouter le vin, le bouquet garni, les champignons et l'ail. Saler et poivrer.

Laisser réduire à feu très doux pendant 45 min. La sauce doit devenir onctueuse.

Avant de servir faire revenir les croûtons dans un peu de beurre et les gratter légèrement avec de l'ail.

Juste avant de passer à table, faire pocher les œufs dans une grande casserole d'eau frémissante légèrement vinaigrée.

Dans une assiette, déposer les croûtons, les œufs pochés dessus, napper de sauce.... Et bon appétit !

Variante :

Pocher d'abord les œufs dans le vin avec autant d'eau, puis une fois que le volume de liquide a réduit de moitié, reprendre la recette en utilisant ce mélange de cuisson à la place du vin. Les œufs prendront une belle couleur violette, il faut juste les réserver au chaud pendant l'élaboration de la sauce...

Servez avec des petites pommes de terre et régalez-vous !

IDÉE RECETTE

Cheese Cake au citron

Très facile à réaliser et sans cuisson, ce cheese cake est un dessert idéal pour l'été. A préparer la veille de préférence

Ingrédients :

600 gr de fromage frais (type Philadelphia)
3 yaourts nature
90 gr de beurre
180 gr de biscuits secs (Petit Beurre ou Spéculoos)
80 gr de sucre
1 citron
8 gr de gélatine (4 feuilles)
Pour la décoration : chocolat râpé ou pralin.



Préparation :

Faites fondre le beurre, mixez (ou écrasez au rouleau à pâtisserie) les biscuits, puis mélangez soigneusement beurre et miettes de biscuits. Tapissez le fond d'un moule à charnière avec cette préparation et tassez bien. Mettez au réfrigérateur.

Faites tremper les feuilles de gélatine dans un bol d'eau froide.

Prélevez une cuillère à café de zeste de citron (facultatif). Mélangez le fromage frais, les yaourts et le jus et le zeste de citron jusqu'à obtenir un aspect bien lisse.

Essorez les feuilles de gélatine. Faites chauffer 5 cl d'eau et le sucre, y faire fondre la gélatine. Laissez tiédir quelques instants puis incorporez ce mélange à la préparation de fromage frais. Mélangez bien puis versez le tout sur le fond de biscuits.

Mettez au réfrigérateur au minimum 6 heures.

Démoulez votre cheese-cake puis saupoudrez-le de chocolat râpé ou de pralin.



Vous pouvez remplacer le citron par de la crème de pistache...c'est trop bon !

Jeux concours enfants

SUDOKU

8		3	2	9	7		6	4
	9	6	5	4		3	8	2
4	2		3		6	9	1	7
9		8	6	2	4	7		1
6	3	2		7	9	4	5	
	7	4	8	3		2	9	6
2	6	1	4		3	8		9
3	4		7	6	8		2	5
5	8	7		1	2	6	4	

RÉBUS



LES MOTS CACHÉS des bateaux

T	C	H	A	L	U	T	I	E	R
E	R	A	D	E	A	U	R	J	P
U	C	A	N	O	T	R	V	O	A
G	K	M	E	R	A	E	O	N	Q
O	A	I	M	M	A	A	I	Q	U
R	Y	R	E	A	N	U	L	U	E
I	A	O	G	R	A	C	E	E	B
P	K	E	L	O	D	N	O	G	O
R	E	I	L	O	R	T	E	P	T

PIROGUE - MER
 RAME - CANOT
 CARGO - KAYAK
 VOILE - JONQUE
 RADEAU - CHALUTIER
 PAQUEBOT - PETROLIER
 GONDOLE - EAU

Avec les 8 lettres restantes,
 trouve le nom d'un bateau à
 3 coques

- - - - -

Nom, Prénom :

Adresse :

N° tél. :

Bulletin réponse à remettre dans la boîte aux lettres de la Mairie
 À l'attention de la commission de la communication.
 Un gagnant sera tiré au sort.

Jeu concours adultes

téleski commerces de simples	protégés journaliste	dire très haut	point cardinal inerties	traiteras les fibres textiles personnels	vexera rit doucement	lac italien possédé					
vaste étendue bonnes relations	empoisonné appareil	aussi raisonnables	vieux américains passages étroits	souillé	blocs de glace						
inscriras cheminées	iriseras femelle de têtard	bière anglaise espèce d'érables	marque d'infinitif il étudie les boas	hors du terrain							
existe états de cosmonautes	symbole impérial cercle de sein	filou faisaient stopper	numéro d'œuvre vieux oui	objets de golfeur							
erbium du chimiste pronom indéfini	tenté à nouveau agir pour son parti	champion de même mère	saute pronom pour lui	coeur de flûte stérilisés	chandaill abri de navires	concret	emploi whisky canadien	révisée vole	autres nom de Gaïa sil	deviendra	
chants à trois voix gardien	cantine militaire ferait des vers	filou faisaient stopper	numéro d'œuvre vieux oui	objets de golfeur	coeur de flûte stérilisés	chandaill abri de navires	concret	emploi whisky canadien	révisée vole	autres nom de Gaïa sil	deviendra
silencieux	coeur de flûte stérilisés	chandaill abri de navires	concret	emploi whisky canadien	révisée vole	autres nom de Gaïa sil	deviendra	autres nom de Gaïa sil	deviendra		
toile de bâche roi de théâtre	filtrons le sang tendu	autres nom de Gaïa sil	deviendra	autres nom de Gaïa sil	deviendra						
riolé intitula	abjurée fleuve frontière	autres nom de Gaïa sil	deviendra	autres nom de Gaïa sil	deviendra						
faisant rite	problème sous mi	posses-sif durillon	funeste négarion	unités d'octets gâteau breton	fleur décorative	autres nom de Gaïa sil	deviendra				
marqué par l'âge	problème sous mi	posses-sif durillon	funeste négarion	unités d'octets gâteau breton	fleur décorative	autres nom de Gaïa sil	deviendra				
marqué par l'âge	problème sous mi	posses-sif durillon	funeste négarion	unités d'octets gâteau breton	fleur décorative	autres nom de Gaïa sil	deviendra				
marqué par l'âge	problème sous mi	posses-sif durillon	funeste négarion	unités d'octets gâteau breton	fleur décorative	autres nom de Gaïa sil	deviendra				

Nom, Prénom :

Adresse :

N° tél. :

Grille à remettre dans la boîte aux lettres de la Mairie
À l'attention de la commission de la communication.

Un gagnant sera tiré au sort.